

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12<sup>ème</sup> année LEO – une pierre, deux coups ? (17\_POS\_87)**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 4 avril 2022 de 14h à 15h dans la Salle romane, Place du Château 6 à Lausanne. Étaient présent-e-s : Mmes Catherine Labouchère, confirmée comme présidente, Sonya Butera (remplace M. Jean-Claude Glardon), Cendrine Cachemaille et Christine Chevalley et MM Jean-Luc Chollet, Yannick Maury, Maurice Mischler, Patrick Simonin, Blaise Vionnet (remplace M. Laurent Miéville).

Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture était également présente, accompagnée de Mme Suzanne Peters, Directrice générale adjointe à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire et de M. Giancarlo Valceschini, Directeur de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Pour le secrétariat de la commission était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires qui s'est chargée de la rédaction des notes de séance ; les commissaires la remercient vivement pour son travail

**2. RAPPEL DE LA POSITION INITIALE DU POSTULANT**

Le postulant avait demandé en 2014 par son postulat de pouvoir étudier dans quelle mesure il était possible et souhaitable de favoriser les échanges linguistiques en Suisse alémanique pour les jeunes qui terminaient leur scolarité obligatoire et qui n'avaient pas de projet plutôt que de les inscrire à l'OPTI (devenu depuis lors Ecole de la transition). Le postulat avait été étudié en commission puis le Grand Conseil l'avait renvoyé au Conseil d'Etat en 2015.

**3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La Cheffe du département décrit que, depuis le renvoi du postulat au Conseil d'Etat, plusieurs éléments ont évolué et/ou changé. L'OPTI a fait place à l'Ecole de la transition (EdT), principalement destinée aux jeunes issus de la scolarité obligatoire qui n'ont pas trouvé de solution de formation, mais qui ont un projet avéré d'insertion. Elle est destinée à l'entrée en formation initiale. Les séjours linguistiques pour libérer des places, tels que le demandait le postulat n'ont plus de liens directs avec la situation actuelle.

Le DFJC a aussi fortement agrandi son offre de séjours linguistiques depuis le dépôt du postulat. Cela a pris plusieurs formes : référents-es au sein des établissements pour des échanges, signatures d'une déclaration commune avec le canton de Zürich pour encourager les échanges pour les écoliers-ères et apprentis-es et la collaboration avec l'agence nationale Movetia étoffent les possibilités d'échanges tant pour les élèves de la scolarité obligatoire que pour celles et ceux du post-obligatoire.

Il est important également de noter que pour les élèves sortant sans solution de l'école obligatoire, les choses ont fortement évolué. Les « mesures T1 » qui leur étaient destinées ont vu leurs effectifs diminuer, particulièrement pour celles qui proposent une prise en charge collective à plein temps comme l'EdT, les

semestres de motivation (SeMo), les préapprentissage et les préformations en école des métiers. Ces institutions comptaient 2'000 élèves en 2015 et 1'300 en 2020, malgré l'augmentation démographique. A cela plusieurs raisons, la voie du RAC1 et les modèles de formations certifiantes. Une collaboration accrue avec l'office AI pour les jeunes atteints dans leur santé a contribué à des réorientations hors T1 et une revalorisation de l'attestation de formation professionnel (AFT) a été mise en œuvre. Poursuivre cet effort pour favoriser l'insertion dans des formations certifiantes reconnues, constitue un changement majeur de paradigme du DFJC qui vise une démarche certifiante au contraire des mesures de T1 qui ne le sont pas. Ces dernières sont destinées aux jeunes avec des besoins significatifs de soutien à l'acquisition de compétences scolaires ou transversales d'approfondissement du travail en orientation professionnelle ou encore dans l'accompagnement dans des démarches d'insertion professionnelles. Dans les mesures de T1, qui voient une diminution de leurs effectifs, se retrouvent des élèves confrontés-es à une complexification de leurs situations. Les échanges linguistiques ne sont donc pas ou plus de ce fait une priorité. La cheffe du Département conclut en relevant que la question faisant l'objet du postulat était justifiée mais que le changement de paradigme dû à l'évolution depuis 2014 et 2015 répond de façon actualisée aux préoccupations du postulant.

#### **4. POSITION DE L'AUTEUR DU POSTULAT**

Un membre de la commission se fait l'interprète de feu l'auteur du postulat en déclarant sa satisfaction face au constat que les élèves sont mieux orientés à la fin de la scolarité obligatoire en tenant compte de leurs besoins spécifiques de manière appropriée.

#### **5. DISCUSSION GÉNÉRALE**

Plusieurs commissaires expriment leur satisfaction en constatant que le dossier évolue dans le bon sens avec des offres d'échanges linguistiques tant pour la scolarité obligatoire que post-obligatoire et saluent la politique proactive du Département dans ce sens.

A la question de savoir pourquoi le rapport suite à son renvoi au Conseil d'Etat en 2015 a mis tant de temps à arriver, la cheffe du Département explique que les sujets touchant au plurilinguisme ainsi qu'à l'Ecole de Transition ont été en pleine mutation et que *de facto* cela a pris du temps pour un rapport actualisé ; elle concède aussi que cela a été trop long.

D'autres éléments sont relevés par les commissaires :

- Suite à un voyage du FIR (Forum interparlementaire romand), les cantons romands avaient exprimé, par le biais d'interventions parlementaires déposées dans les différents parlements cantonaux, leur volonté d'inclure le plurilinguisme dans les cursus d'apprentis-es et d'élèves de culture générale (et pas seulement aux gymnases et dans les hautes écoles). Cela a abouti, car l'agence Movetia a communiqué le 6 avril 2022 son programme d'échanges destiné aux apprentis et élèves de 10<sup>e</sup> école de culture générale. A noter que l'école professionnelle de Nyon est avancée sur ces programmes d'échanges linguistiques ; cela fonctionne bien.
- Au gymnase d'Yverdon il y a eu une équipe pionnière pour ces échanges linguistiques et le constat des progrès a été très positif.
- Différentes modalités d'échanges coexistent dans les gymnases. Ils peuvent être longs ou courts et s'adaptent à chaque élève. La mise à niveau au retour pour certaines branches se fait très bien.
- Le soutien au plurilinguisme peut aussi se faire au niveau communal. L'exemple est donné des communes de la région lausannoise qui, dans le cadre des échanges [www.elev.ch](http://www.elev.ch) et lorsque les dates de séjour coïncident, offrent aux élèves accueillis l'accès aux passeports vacances farniente de l'APVRL. Les jeunes bénéficient de la gratuité des transports publics (14 zones Mobilis), déchargeant ainsi financièrement la famille d'accueil. Cette proposition pourrait être relayée au sein des assemblées de communes dans d'autres régions vaudoises.
- Il est évoqué que par le passé tous les apprentis-es vaudois-es de certaines branches passaient leur première année d'apprentissage en Suisse allemande, cette habitude s'est perdue durant plusieurs années, mais elle est réactualisée, car le plurilinguisme redevient important dans le cursus des élèves.

- Quid en cas d'échanges qui ne se passent pas bien ? Sont-ils nombreux ? Il est répondu que deux types de situations existent : 1- l'échange se passe mal, l'élève à l'étranger dysfonctionne, n'obtient pas de bons résultats et / ou ne s'entend pas avec sa famille d'accueil. Il-elle peut dans ce cas renoncer au cursus, réintégrer sa classe d'origine et rattraper le retard pris. 2- L'élève revient de l'étranger avec un échec et dans ce cas il devrait redoubler son année et refaire dans le système suisse ce qu'il n'a pu faire à l'étranger. Ce cas est très rare (un par an en moyenne), car les élèves sont volontaires pour l'expérience et très motivés-es.
- Le recentrage des conventions avec les échanges pour l'anglais avec les pays européens est dû au fait de viser à un encouragement maximal à l'immersion, à la restriction des risques, baisses et découragements que peuvent induire tel ou tel type d'échange. Cela explique l'abandon des conventions avec l'Australie en raison des questions liées à l'éloignement géographique, aux finances et à la durabilité.
- Comment sont sélectionnées les matières qui vont être données en allemand en 3<sup>ème</sup> année pour le bilingue court au gymnase ? Il est répondu qu'après le séjour linguistique qui se fait après Pâques la 1<sup>ère</sup> année, c'est en principe l'histoire qui est enseignée en allemand. Le travail de maturité doit aussi être rédigé en allemand. Parfois, c'est la géographie qui prévaut en raison des aptitudes de l'élève ou parce que peu d'élèves étaient inscrits en bilingue.

## 6. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

- 1- **Préambule** : pas de commentaire
- 2- **Présentation de la situation actuelle** : Les retombées du plan d'action pour la promotion des échanges par classe qui instaure un-e référent-e dans chaque établissement, ont-elles été mesurées ? Il est répondu par le directeur de la DGEO que pendant la pandémie, les échanges ont été suspendus. Depuis la reprise, les équipes ont été mobilisées pour intensifier les échanges, notamment un partenariat avec le canton Zürich. Avec le canton de Zoug des contacts étroits ont eu lieu avec les classes primaires de Moudon, Blonay, Yverdon, Cheseaux. Oron, le Mont et Rolle, Des échanges de demi-classes s'organisent en rotation avec le canton de Berne avec, entre autres, les classes d'Aubonne, Lutry, la Sarraz et Epalinges. Sous l'égide de l'agence Movetia des subventions sont offertes pour les activités communes en mélangeant les classes alémaniques et romandes, y compris pour les camps de ski. A ce jour 80% des référents-es ont été désignés-es et une responsable cantonale a été engagée pour faire le lien entre elles et eux.

Une question est posée sur l'organisation d'un-e apprenti-e qui bénéficie d'une place d'apprentissage vacante en Suisse alémanique tout en conservant les cours en français. Il s'agit d'entreprises romandes qui ont des succursales en Suisse alémanique. L'idée est de favoriser l'immersion dans le monde du travail en allemand tout en conservant le suivi de la scolarité en français afin d'éviter le décrochage scolaire pour les cours théoriques.

Il est évoqué la difficulté pour les PME de voir partir un-e apprenti-e pour une 2<sup>ème</sup> année en Suisse allemande alors qu'il y a des difficultés de recrutement. Cela pourrait être résolu par une compensation organisée de recevoir un-e apprenti-e de l'autre région linguistique. Cet aspect n'est qu'à ses débuts. Les échanges d'apprentis-es augmentent. Mais rien n'est encore figé.

La question du bien-fondé d'apprendre le suisse-allemand plutôt que l'allemand est également soulevée.

- 3- **Conclusion** : pas de commentaire

## 7. COMMUNICATION DE LA COMMISSION

*Convaincue par la politique du Département en matière de développement et d'élargissement des échanges linguistiques, la commission décide de communiquer publiquement sa satisfaction quant à la réponse du Conseil d'Etat. (Voir communiqué de l'Etat de Vaud du 6 avril 2022 en annexe)*

## **8. VOTE DE LA COMMISSION**

*A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.*

Gland, le 2 mai 2022

*La rapporteuse :  
(Signé) Catherine Labouchère*

*Annexe : communiqué de presse*



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Grand Conseil Commission ad hoc

### **Soutien à l'unanimité de la commission à la politique du Conseil d'Etat en matière d'échanges linguistiques**

**Dans le cadre d'une séance dédiée à son analyse, la commission a approuvé à l'unanimité le rapport du Conseil d'Etat sur un postulat de l'ancien député Monsieur Hugues Gander concernant les échanges linguistiques.**

La commission a constaté avec satisfaction les efforts menés depuis plusieurs années par le département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) afin d'encourager et soutenir les échanges linguistiques dont l'utilité et les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Principalement pensés à l'origine pour les degrés gymnasiaux et ceux du secondaire I, les échanges s'accroissent depuis quelques années pour les apprentis et élèves de l'école de culture générale. A cet effet, la commission salue notamment l'étroite collaboration du DFJC avec l'agence nationale [Movetia](#), qui communiquait hier sur son nouveau programme d'échanges nationaux dans la formation professionnelle (NABB).

Enfin, la commission a noté avec satisfaction l'attention portée par le Conseil d'Etat aux aspects de durabilité en favorisant la mobilité en Europe ou en Suisse. En évolution permanente, les réflexions sur ce dossier suivent au plus proche les besoins des jeunes afin de leur garantir des conditions optimales de réussite et d'enrichissement.

Le rapport est en cours de rédaction et sera prochainement soumis au Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 avril 2022

**Renseignements complémentaires:**

**Catherine Labouchère, présidente de la commission, 079 626 10 62**